

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 53_CC_2018_CCDS

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DES CREDITS DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018

Séance du 27 décembre 2018

Date de convocation : 18 décembre 2018 - 2^{ème} convocation

L'an deux mil dix-huit et le vingt-sept décembre à onze heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de la Mairie d'Iracoubo, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Emilie VENTURA-CLET, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL Enrico WILLIAM, Sylvio BOCAGE, Edgard CHOCHO, Patrick COSSET, Jean-Claude HORTH, Wansy JEAN-FORT, Myriam MARIN, Justine MINDJOUK – SAÏBOU, Cornélie SELLALI BOIS-BLANC, Céline ZULEMARO

Absents excusés avant donné procuration :

Christian PITTA à Emilie VENTURA-CLET

Vanessa BOIS-BLANC-CHASE à Justine SAIBOU-MINDJOUK

Jean-Claude MADELEINE à Myriam MARIN

Absents non excusés :

Stéphane ANTOINETTE, Denis BURLLOT, Pierre HO WEN SZE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Claudine CAILLOT, Françoise FREDOC, Eddy GABRIEL, Yamile GUILLY, René-Serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Line LETARD, Annick LEVEILLE-ARON, Daniel MANGAL, Armide MATHIEU, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON-CHOCHO

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Emilie VENTURA-CLET**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente décision modificative s'élève en dépenses et en recettes à 581 878,72 € dont 730 923,66 € en section de fonctionnement et -149 044,94 € en section d'investissement.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 730 923,66 € et se décomposent ainsi :

- 604 173,66 € sur le chapitre des charges à caractère générale (011) afin d'honorer les engagements pris notamment dans le domaine de la gestion des déchets,
- 60 000,00 sur le chapitre des charges de personnel en raison du recrutement de davantage d'emplois saisonniers et de la nécessité de remplacer les aides ménagères en formation de qualification,
- Une augmentation des charges de gestion courante de 31 050,00 € compte tenu :
 - o D'un virement de 22 950,00 € de la subvention aux associations du secteur social vers le secours aux personnes en difficulté,
 - o D'un complément de 20 000, 00 € sur les contrats de ville
 - o D'une dotation complémentaire de 3 800,00 € aux associations
 - o D'un abondement des frais de mission des élus de 30 000 €,
 - o D'un complément de 200 € sur les indemnités des élus.
- D'une dotation complémentaire de 35 700,00 € en charges exceptionnelles afin d'accompagner les personnes en difficulté dans le cadre de la compétence sociale,

Les recettes de la section s'élèvent à 730 923,66 € et se ventilent entre :

- 100 000,00 de taxes de séjour
- 342 740,98 € de remboursement de charges de personnel au titre notamment de la gestion de déchets (185 K€) et de l'assistance technique du Leader (142 K€),

- La débudgétisation des 350 000 € de redevances sur les DIB,
- La refacturation des charges de personnel à l'OTI à hauteur de 269 293,65 €,
- Le co-financement du FEDER sur les actions menées (Carnaval, Forums des savanes, Salon du tourisme...) pour 279 153,03 €.
- Un complément de 89 736 € sur le produit des contributions directes au regard des encaissements,

En section d'investissement les dépenses ressortent à - 149 044,94 € et sont constituées de :

- De la débudgétisation de 163 171,97 € de disponible sur les frais d'études,
- 184 011,28 € sur les bacs roulants,
- De compléments de crédits sur les logiciels (7 950 €), les installations (21 780 €) et la déchetterie (4 310 €)
- De la débudgétisation de l'opération « plan de relance » à hauteur de 203 924,25 € qui a été réalisée en section de fonctionnement ?

Les recettes ont été réduites de 149 044,94 € compte tenu de la débudgétisation des cofinancements du « plan de relance ».

De manière synthétique la décision modificative se présente ainsi :

DECISION MODIFICATIVE N°2-2018			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	DM2	RECETTES	DM2
011-Charges à caractère général	604 173.66€	013-Atténuation de charges	342 740.98€
012-Charges de personnel	60 000.00€	70-Produits des services du domaine et ventes diverses	-80 706.35€
014-Atténuation de produits		73-Impôts et Taxes	189 736.00€
65-Autres charges de gestion courante	31 050.00€	74-Dotations/subventions	279 153.03€
66-Charges financières	€	75-Autres produits de gestion courante	€
67-Charges exceptionnelles	35 700.00€	77-Produits exceptionnels	
022-Dépenses imprévues			
Sous-total dépenses de l'exercice	0€	Sous-total recettes de l'exercice	0€
042-Opérations d'ordre de transfert		042-Opérations d'ordre de transfert	
002-Résultat de fonctionnement reporté		002-Résultat de fonctionnement reporté	
023-Virement à la section investissement	€		
Total des dépenses de la section fonctionnement	730 923.66€	Total des recettes de la section fonctionnement	730 923.66€

DECISION MODIFICATIVE N°2-2018			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	DM2	RECETTES	DM2
10-Dotations fonds divers		10-Dotations fonds divers	
16-Emprunts		13-Subventions d'investissement	-149 044.94€
20-Immobilisations incorporelles	-155 221.97€	16-Emprunts et dettes assimilés	
21-Immobilisations corporelles	21 780.00€	024-Cessions immobilisations	
23-Immobilisations en cours	-15 602.97€		
27-Autres immobilisations financières			
Sous total dépenses de l'exercice	€	Sous total recettes de l'exercice	€
040-Opérations d'ordre de transfert		040-Opérations d'ordre de transfert	
001-Résultat d'investissement reporté		001-Résultat d'investissement reporté	
		021-Virement de la section de fonctionnement	€
Total des dépenses de la section Investissement	-149 044.94€	Total des recettes de la section Investissement	-149 044.94€

TOTAL DES DEPENSES	581 878.72€	TOTAL DES RECETTES	581 878.72€
---------------------------	--------------------	---------------------------	--------------------

C'est donc un document équilibré qui vous est présenté et je vous invite à délibérer. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°11-CC/2018/CCDS relative au vote du budget primitif pour l'exercice 2018 ;

Vu la délibération n° 30-CC/2018/CCDS relative à la décision modificative n°1 ;

Considérant la nécessité de modifier les prévisions et d'ajuster les crédits budgétaires,

Vu l'avis favorable du bureau le 11/12/2018 ;

Vu le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la décision modificative n°2 des crédits de l'exercice 2018 comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N°2-2018			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	DM2	RECETTES	DM2
011-Charges à caractère général	604 173.66€	013-Atténuation de charges	342 740.98€
012-Charges de personnel	60 000.00€	70-Produits des services du domaine et ventes diverses	-80 706.35€
014-Atténuation de produits		73-Impôts et Taxes	189 736.00€
65-Autres charges de gestion courante	31 050.00€	74-Dotations/subventions	279 153.03€
66-Charges financières	€	75-Autres produits de gestion courante	€
67-Charges exceptionnelles	35 700.00€	77-Produits exceptionnels	
022-Dépenses Imprévues			
Sous-total dépenses de l'exercice	0€	Sous-total recettes de l'exercice	0€
042-Opérations d'ordre de transfert		042-Opérations d'ordre de transfert	
002-Résultat de fonctionnement reporté		002-Résultat de fonctionnement reporté	
023-Virement à la section investissement	€		
Total des dépenses de la section fonctionnement	730 923.66€	Total des recettes de la section fonctionnement	730 923.66€

DECISION MODIFICATIVE N°2-2018			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	DM2	RECETTES	DM2
10-Dotations fonds divers		10-Dotations fonds divers	
16-Emprunts		13-Subventions d'investissement	-149 044.94€
20-Immobilisations incorporelles	-155 221.97€	16-Emprunts et dettes assimilés	
21-Immobilisations corporelles	21 780.00€	024-Cessions immobilisations	
23-Immobilisations en cours	-15 602.97€		
27-Autres immobilisations financières			
Sous total dépenses de l'exercice	€	Sous total recettes de l'exercice	€
040-Opérations d'ordre de transfert		040-Opérations d'ordre de transfert	
001-Résultat d'investissement reporté		001-Résultat d'investissement reporté	
		021-Virement de la section de fonctionnement	€
Total des dépenses de la section investissement	-149 044.94€	Total des recettes de la section Investissement	-149 044.94€

TOTAL DES DEPENSES	581 878.72€	TOTAL DES RECETTES	581 878.72€
---------------------------	--------------------	---------------------------	--------------------

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
 Nombre de conseillers présents : 15
 Nombre de procurations : 03
 Nombre de votants : 18
 Pour : 18
 Contre : 00
 Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Iracoubo, en séance publique, le 27 décembre 2018

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

François RINGUET

Ghislaine STANISLAS

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: mardi 8 janvier 2019 13:50
À: tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Ghislaine STANISLAS
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF973-200027548-20190108-13432.xml; 973-200027548-20181227-53_CC_2018_CCDS-DE-1-2_13538.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-01-08

Nombre de pièces jointes: 2

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 53_CC_2018_CCDS

Objet acte: Décision modificative n°2 des crédits du budget primitif de l'exercice 2018

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1.2-Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Identifiant Acte: 973-200027548-20181227-53_CC_2018_CCDS-DE
